

**DATES D'INSCRIPTION AUX :**

**CERTIFICATS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE  
BREVETS D'ETUDES PROFESSIONNELLES  
MENTIONS COMPLEMENTAIRES de niveau V**

**Du jeudi 11 octobre au vendredi 16 novembre 2018**

(ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire)

Direction des Examens et  
Concours

DEC 4

Téléphone  
05.36.25. (voir pages 7-8-9)

Courriel  
[dec4@ac-toulouse.fr](mailto:dec4@ac-toulouse.fr)

Adresse postale  
CS 87703  
31077 Toulouse cedex 4

Adresse géographique  
75 rue Saint Roch  
31400 Toulouse

## SESSION 2019

### **MODALITES D'INSCRIPTION DES CANDIDATS INDIVIDUELS**

**Il est impératif de lire ce document avant de procéder à votre inscription**

CATEGORIE DE CANDIDATS	INSCRIPTION SUR LE SERVEUR « INSCRINET »
- CANDIDATS AYANT PRESENTE L'EXAMEN A UNE SESSION PRECEDENTE  - CANDIDATS INDIVIDUELS (1)  - ENSEIGNEMENT A DISTANCE	<p><b><u>Le lien d'inscription est accessible à la fin de cette notice.</u></b> (2)</p> <p>Les candidats qui se réinscrivent doivent réutiliser leur numéro de candidat de la session précédente, en <u>veillant à vérifier attentivement les données pré-renseignées.</u></p>

(1) pour se présenter en qualité de candidat individuel, il faut être majeur au 31 décembre de l'année de l'examen (soit le 31 décembre 2019).

(2) à l'exception des CAP employé technique de laboratoire, pour lesquels subsiste un dossier papier (à télécharger à partir du jeudi 11 octobre et à retourner avant le vendredi 16 novembre 2018).

## Procédure d'inscription

L'inscription à un examen étant un **acte personnel**, il est recommandé aux candidats de procéder eux-mêmes à la saisie afin d'éviter des erreurs d'enregistrement et des omissions.

L'inscription se fait en deux temps :

❶ Vous procédez à votre **PRE-INSCRIPTION** sur Internet

**Important: soyez vigilant quant à l'exactitude de vos coordonnées (nom, prénoms –saisir deux prénoms si possible -, date et lieu de naissance, adresse postale précise et complète)**

⇒ *La saisie d'une adresse électronique personnelle active est **OBLIGATOIRE** pour recevoir la confirmation d'inscription à retourner au Rectorat pour valider votre candidature ainsi que des informations importantes sur l'examen, diffusées au fil de l'eau en temps utiles.*

⇒ **ATTENTION : les candidats présentant un handicap** qui justifierait l'aménagement d'épreuve(s) veilleront à cocher la case prévue à cet effet.

**RAPPEL :** Les **demandes d'aménagements d'épreuves** doivent être transmises au plus tard à la date limite d'inscription à l'examen (sauf dans le cas où le handicap est identifié après cette échéance ou si les besoins ont évolué) à l'attention du médecin désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. **Le dossier est téléchargeable** sur le site de l'académie : [www.ac-toulouse.fr](http://www.ac-toulouse.fr) rubrique examens et concours. **Les candidats ayant présenté l'examen en 2018 avec un aménagement d'épreuves devront impérativement fournir la notification pour pouvoir bénéficier de cet aménagement en 2019.**

**NB :** les demandes d'aménagement liées à une incapacité de dernière minute (ex : bras cassé) doivent être adressées directement à la direction des examens et concours.

⇒ **Publication des résultats :** le candidat précisera s'il accepte ou refuse la communication de ses résultats en vue d'une publication par la presse ou sur les sites internet des sociétés de droit privé, en cochant la case prévue à cet effet. Il précisera également s'il accepte ou refuse la communication de ses résultats, de son nom et de son adresse aux collectivités territoriales en vue d'une éventuelle remise de récompense.

A la fin du processus, un **numéro d'inscription** s'affichera à l'écran. Vous devrez impérativement le noter : il vous permettra de justifier de votre inscription ou d'éventuellement la modifier jusqu'à la date de fermeture du serveur. Dans ce dernier cas, le numéro d'inscription sera alors suivi d'un numéro d'ordre différent (derrière le tiret). Ceci permettra de vérifier lors du retour des confirmations que celle signée correspond bien à la dernière modifiée.

❷ Après avoir enregistré votre inscription sur internet, vous recevrez PAR COURRIEL une **CONFIRMATION D'INSCRIPTION**. Il vous sera également possible d'imprimer votre confirmation d'inscription à la fin de la procédure de préinscription. Il vous incombe en tout état de cause de **faire une copie de ce document**, à conserver.

⇒ Vous devrez scrupuleusement **vérifier les renseignements** figurant sur la confirmation d'inscription, compléter et **signer** cet imprimé, et éventuellement y **apporter les modifications nécessaires** en rouge.

⇒ Vous **joindrez les pièces justificatives** demandées (voir page suivante) à votre confirmation d'inscription.

⇒ En cas de non-réception de la confirmation d'inscription **sous 24 h, le bureau DEC4 (05.36.25.76.45 ou [dec4@ac-toulouse.fr](mailto:dec4@ac-toulouse.fr)) devra être contacté sans délai et avant la fermeture du serveur d'inscription.**

**LE DOSSIER D'INSCRIPTION (CONFIRMATION + PIÈCES JUSTIFICATIVES) DEVRA ÊTRE RETOURNÉ au plus tard**

**LE VENDREDI 30 NOVEMBRE 2018 (cachet de la poste faisant foi) A L'ADRESSE SUIVANTE :**

RECTORAT, Bureau DEC 4, CS 87703, 31077 Toulouse Cedex 4.

**AUCUNE INSCRIPTION HORS DELAIS NE SERA ACCEPTEE**

**Votre inscription ne deviendra définitive qu'après réception du dossier complet (confirmation signée + pièces à fournir – annexe 1).**

## Forme de passage

a) Forme globale :

Le candidat passe l'ensemble des épreuves au cours d'une même session, à l'issue de sa formation. Cette forme de passage est obligatoire pour les scolaires et les apprentis.

b) Forme progressive :

Le candidat choisit de ne présenter que certaines épreuves ou unités et d'échelonner, sur plusieurs sessions, le passage des épreuves.

*NB : Les conditions d'inscription s'apprécient à la date de passage de l'examen complet (pour l'examen sous forme globale), à la date de passage de la dernière épreuve (pour la forme progressive).*

## Bénéfice- Dispense- Report

### 1) Bénéfice d'épreuves ou d'unités :

Le bénéfice est la conservation, à la demande écrite du candidat, d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 obtenue à une épreuve ou unité lors d'une session antérieure.

Le bénéfice porte sur une épreuve ou une unité obligatoire ou facultative. Il s'applique aux candidats passant l'examen sous la forme globale ou sous la forme progressive. La durée de validité d'un bénéfice d'épreuve ou d'unité est de cinq ans à compter de la date d'obtention de la note égale ou supérieure à 10.

**RAPPEL** : L'arrêté du 10/05/2017 – J.O. du 11/05/17 prévoit de nouvelles dispositions pour les **candidats refusés à un CAP/BEP ayant des bénéfices d'épreuves du domaine général** et se présentant à une **autre spécialité de CAP/BEP** :

<i>Epreuves dont le bénéfice peut être conservé</i>	<i>Diplôme non validé</i>	
	<b>CAP</b>	<b>BEP</b>
<b>Diplôme présenté : CAP</b>		
Français/histoire-géo/enseignement civique et moral	Bénéfice 5 ans	Bénéfice 5 ans
Maths/sciences physiques et chimiques	Bénéfice 5 ans	Bénéfice 5 ans
langue vivante 1	<i>Bénéfice 5 ans*</i>	<i>Bénéfice 5 ans*</i>
Education physique et sportive	Bénéfice 5 ans	Bénéfice 5 ans
Epreuve facultative	Bénéfice 5 ans	
<b>Diplôme présenté : BEP</b>		
Français/histoire-géo/éducation civique	Bénéfice 5 ans	Bénéfice 5 ans
Maths/sciences physiques et chimiques	Bénéfice 5 ans	Bénéfice 5 ans
éducation physique et sportive	Bénéfice 5 ans	Bénéfice 5 ans

**Attention** : les candidats ayant obtenu des bénéfices à une **session antérieure à 2017** ne pourront pas bénéficier de ces dispositions.

*\*si LV présentée dans le précédent diplôme*

**Important** : tout candidat renonçant à la conservation partielle ou totale de ses bénéfices de notes devra renseigner et joindre à sa confirmation d'inscription le document : « Demande de report de notes, ou refus de conservation de bénéfice ou dispense ».

**RAPPEL** : pour les candidats ayant obtenu des bénéfices de notes au titre d'une spécialité / examen dont la réglementation a changé, il convient de se référer au tableau de correspondance d'épreuves entre l'ancien et le nouveau diplôme (tableau annexé au nouveau référentiel de l'examen).

### 2) Report de notes (pour les CAP uniquement) :

Le report de notes est la conservation, à la demande écrite du candidat, d'une note inférieure à 10 obtenue à une épreuve ou unité. Cette disposition n'est valable qu'à l'intérieur d'une même spécialité.

La durée de validité d'un report de note est de **cinq ans** à compter de la date d'obtention de la note inférieure à 10.

**Important** : tout candidat souhaitant un report de notes devra renseigner et joindre à sa confirmation d'inscription le document « Demande de report de notes, ou refus de conservation de bénéfice ou dispense ».

**3) Dispense d'épreuves ou d'unités** : référence : arrêté du 23/06/14 – J.O. du 04/07/14

Le candidat peut être **dispensé** d'une épreuve ou d'une unité dans l'un des cas suivants :

➤ Il est **titulaire d'un diplôme** indiqué dans le tableau ci-dessous :

<i>Diplôme obtenu par le candidat</i> →	<b>CAP</b> (éduc. nationale, maritime ou agricole)	<b>BEP</b> (éduc. nationale, maritime ou agricole)	<b>BAC, BP, BTS, DAEU ou examen spécial d'entrée à l'université</b>	<b>Diplôme ou titre enregistré au moins de niveau IV de qualification dans le RNCP...</b>	<b>Certification délivrée dans un état membre de l'union européenne classée au moins de niveau IV</b>
<b>Epreuves dispensées...</b>					
<b>...si diplôme présenté : CAP</b>					
Français/histoire-géo/enseignement civique et moral					1
Maths/sciences physiques et chimiques					
langue vivante 1	2	2		2	2
éducation physique et sportive					
<b>...si diplôme présenté : BEP</b>					
Français/histoire-géo/éducation civique					
Maths/sciences physiques et chimiques					
éducation physique et sportive					

 Epreuves dispensées

**1-** Uniquement si le titre européen comportait au moins une épreuve en langue française ou si le candidat justifie du niveau A2 en langue française

**2-** cette dispense ne vaut que si le diplôme dont est déjà titulaire le candidat comportait une épreuve obligatoire de langue vivante autre que le français (cf relevé de notes du candidat).

➤ Il justifie de dispenses d'épreuves ou de sous-épreuves au titre de la validation des acquis de l'expérience (durée illimitée).

**Attention** : Les dispenses d'épreuves sont accordées à la demande du candidat, et pour une durée illimitée.

Cas particulier de l'épreuve d'éducation physique et sportive : les candidats individuels ou en formation continue peuvent être dispensés de cette épreuve sur simple demande écrite.

<b>RAPPEL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le titulaire d'un CAP ne peut pas être dispensé des épreuves d'éducation physique et sportives du BEP qu'il présente.</b></li> <li>• <b>La demande de dispense vaut pour l'ensemble des épreuves du domaine général sauf sur demande écrite du candidat qui peut représenter une ou plusieurs épreuve(s) dispensée(s) (annexe 6).</b></li> </ul>
---------------	--

## Epreuve d'éducation physique et sportive

L'examen terminal de l'éducation physique et sportive s'effectue sur deux activités. Il concerne les candidats individuels s'inscrivant au CAP et choisissant de passer l'épreuve et les candidats mineurs au 31 décembre 2019 inscrits au CNED.

Le choix du couple d'activités est opéré par le candidat lors de l'inscription à l'examen, à partir de la liste ci-dessous :

- Demi-fond et badminton simple
- Demi-fond et tennis de table simple
- Sauvetage et badminton simple
- Gymnastique au sol et badminton simple
- Gymnastique au sol et tennis de table

Il convient d'être vigilant au moment du choix, ce choix étant définitif.  
L'organisation de cette épreuve est gérée par le bureau DEC3 du rectorat.  
05 36 25 78 17 : Dominique Dedieu-Dujols  
05 36 25 78 14 : Nadège Gautier

Les candidats présentant cette épreuve sous forme ponctuelle devront renseigner la fiche et la joindre à la confirmation d'inscription.

NB : dès lors que vous vous inscrivez à cette épreuve, elle devient obligatoire.  
Toute absence injustifiée sera éliminatoire.  
Les épreuves d'E.P.S. ne sont pas organisées lors de la session de remplacement.

## Epreuve de langue vivante

Pour certains CAP, l'épreuve obligatoire de langue vivante est orale ; les candidats peuvent s'inscrire au choix en allemand, anglais, espagnol, italien, occitan (**à l'exception des CAP du secteur aéronautique pour lesquels l'anglais est obligatoire**).

## Epreuves facultatives

Le candidat au CAP a la possibilité de choisir une seule épreuve facultative qui peut être : soit une épreuve de langue vivante étrangère soit une épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques, lorsque le règlement particulier du diplôme le permet.

Au titre de l'épreuve facultative de langue, les candidats peuvent s'inscrire au choix en : allemand, anglais, espagnol, italien, occitan.

NB : Les épreuves facultatives ne sont pas organisées lors de la session de remplacement.

\*\*\*\*\*

NB : Vous pouvez vous procurer le référentiel de la spécialité de CAP, BEP ou MCP qui vous intéresse en consultant le site de l'académie de Toulouse [www.ac-toulouse.fr](http://www.ac-toulouse.fr) rubrique examens-concours/examens/ accès aux référentiels concernant les examens professionnels

**NB : En cas d'accident lors du passage des épreuves (pratiques notamment), les candidats individuels ne peuvent pas bénéficier de la législation sociale en matière d'accident du travail. Il leur est donc conseillé de souscrire une assurance. Seuls les candidats scolaires, apprentis ou en formation continue, sont couverts pour tout risque d'accident survenu pendant les épreuves.**

## Calendrier d'inscription

Date d'ouverture du registre d'inscription : **11/10/2018**

Date de fermeture du registre d'inscription : **16/11/2018**

**Date limite de retour des confirmations d'inscription au rectorat:** **30/11/2018**

(DATE IMPERATIVE sous peine d'annulation de l'inscription)

**Accès au serveur INSCRINET :**

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

## Coordonnées des gestionnaires

Examen	Spécialité	Gestionnaire	Téléphone
CAP	accompagnement éducatif petite enfance (09-12-31)	Pauline Cazaux	7747
CAP	accompagnement éducatif petite enfance (autres dépts)	Anne-Isabelle Trefort	7527
CAP	accordeur de pianos	Catherine Lelièvre	7705
CAP	aéronautique	Séverine Soula	7117
CAP	agent de prévention et de médiation	Pauline Cazaux	7747
CAP	agent de propreté et d'hygiène	Annick Houssat-Salle	7745
CAP	agent de sécurité	Karine Solis	7744
CAP	agent polyvalent de restauration	Annick Houssat-Salle	7745
CAP	agent vérificateur d'appareils d'extincteurs	Karine Solis	7744
CAP	arts de la reliure	Catherine Lelièvre	7705
CAP	arts du bijou et du joyau	Karine Solis	7744
CAP	arts du bois		7054
CAP	assistant technique en milieu familial et collectif	Annick Houssat-Salle	7745
CAP	boucher	Valérie Miramont	7759
CAP	boulangier	Valérie Miramont	7759
CAP	cannage et paillage ameublement	Karine Solis	7744
CAP	carreleur mosaïste		7054
CAP	charcutier traiteur	Valérie Miramont	7759
CAP	charpentier bois	Didier Puechberty	7811
CAP	chocolatier confiseur	Valérie Miramont	7759
CAP	coiffure	Annick Houssat-Salle	7745
CAP	commercialisation et service en hôtel café restaurant	Nicole Oulieu	7138
CAP	composites plastiques chaudronnés	Catherine Enikeff	7137
CAP	conducteur d'engins: travaux publics et carrières		7054
CAP	conducteur d'installations de production	Chérifa Tarfa	7140
CAP	conducteur livreur de marchandises	Chantal Ramon	7679
CAP	conducteur routier de marchandises	Chantal Ramon	7679
CAP	constructeur bois	Didier Puechberty	7811
CAP	constructeur de routes		7054
CAP	constructeur canalisations travaux publics		7054
CAP	construction des carrosseries	Chantal Ramon	7679
CAP	cordonnier multi services	Karine Solis	7744
CAP	couvreur	Didier Puechberty	7811
CAP	cuisine	Nicole Oulieu	7138
CAP	doreur à la feuille ornemaniste	Karine Solis	7744
CAP	ébéniste		7054
CAP	employé commerce multi spécialités	Nadine Cherfa	7748
CAP	employé de vente	Nadine Cherfa	7748
CAP	employé technique de laboratoire	Karine Faisy	7749
CAP	encadreur		7054
CAP	esthétique cosmétique parfumerie	Karine Faisy	7749
CAP	ferronnier d'art	Karine Solis	7744
CAP	fleuriste	Karine Solis	7744
CAP	Installateur en froid et conditionnement d'air	Pauline Caron	7116
CAP	glacier fabricant	Valérie Miramont	7759
CAP	horlogerie	Karine Solis	7744
CAP	installateur sanitaire	Pauline Caron	7116
CAP	installateur thermique	Pauline Caron	7116
CAP	instruments coupants de chirurgie	Catherine Enikeff	7137
CAP	maçon		7054
CAP	maintenance des bâtiments de collectivité		7054
CAP	maintenance des matériels option A Agricoles	Chérifa Tarfa	7140

CAP	maintenance des matériels option B Const et Manut	Chérifa Tarfa	7140
CAP	maintenance des matériels option C Espaces verts	Chérifa Tarfa	7140
CAP	maintenance des véhicules	Chantal Ramon	7679
CAP	marbrier du bâtiment et décoration	Didier Puechberty	7811
CAP	maroquinerie	Karine Solis	7744
CAP	menuisier aluminium verre	Pauline Caron	7116
CAP	menuisier en sièges		7054
CAP	menuisier fabricant de menuiserie, mobilier, agencement	Didier Puechberty	7811
CAP	menuisier installateur	Didier Puechberty	7811
CAP	métiers du pressing	Karine Solis	7744
CAP	métiers de la blanchisserie	Karine Solis	7744
CAP	métiers de la mode	Karine Solis	7744
CAP	opérateur/opératrice logistique	Karine Solis	7744
CAP	opérateur projectionniste de cinéma	Catherine Lelièvre	7705
CAP	opérateur service relation clientèle livraison	Karine Solis	7744
CAP	ortho- prothésiste	Myriam Filoni	7750
CAP	pâtissier	Valérie Miramont	7759
CAP	peintre applicateur de revêtements		7054
CAP	peinture en carrosserie	Chantal Ramon	7679
CAP	petite enfance (09-12-31)	Pauline Cazaux	7747
CAP	petite enfance (autres départements)	Anne-Isabelle Trefort	7527
CAP	plâtrier plaquiste		7054
CAP	podo-orthésiste	Myriam Filoni	7750
CAP	poissonnier	Valérie Miramont	7759
CAP	préparation et réalisation d'ouvrages électriques	Myriam Filoni	7750
CAP	réalisation en chaudronnerie industrielle ou soudage	Catherine Enikeff	7137
CAP	réparation des carrosseries	Chantal Ramon	7679
CAP	sellerie générale	Karine Solis	7744
CAP	sellier harnacheur	Karine Solis	7744
CAP	sérigraphie industrielle	Catherine Lelièvre	7705
CAP	serrurier métallier	Pauline Caron	7116
CAP	signalétique et décors graphiques	Catherine Lelièvre	7705
CAP	solier moquettiste		7054
CAP	tailleur de pierres	Didier Puechberty	7811
CAP	tapissier d'ameublement	Karine Solis	7744
CAP	tournage en céramique	Catherine Lelièvre	7705
CAP	vannerie	Karine Solis	7744
CAP	vendeur magasinier en pièces de rechange automobile	Chérifa Tarfa	7140
CAP	vêtements de peau	Karine Solis	7744

BEP	accompagnement soins et services à la personne	Catherine Lelièvre	7705
BEP	agencement	Didier Puechberty	7811
BEP	aménagement et finition		7054
BEP	auxiliaire en prothèse dentaire	Myriam Filoni	7750
BEP	bois	Didier Puechberty	7811
BEP	boucher charcutier	Valérie Miramont	7759
BEP	Commerce et service en restauration	Nicole Oulieu	7138
BEP	conduite de procédés industriels et transformation	Catherine Enikeff	7137
BEP	Cuisine	Nicole Oulieu	7138
BEP	études du bâtiment	Didier Puechberty	7811
BEP	froid et conditionnement de l'air	Pauline Caron	7116
BEP	hygiène et propreté	Annick Houssat-Salle	7745
BEP	industries graphiques	Catherine Lelièvre	7705
BEP	installation des systèmes énergétiques et climatiques	Pauline Caron	7116
BEP	logistique et transport	Karine Solis	7744
BEP	maintenance des produits et équipements industriels	Karine Faisy	7749
BEP	maintenance des systèmes énergétiques et climatiques	Pauline Caron	7116



BEP	menuiserie aluminium verre	Pauline Caron	7116
BEP	métiers d'art : marchandisage visuel	Catherine Lelièvre	7705
BEP	métiers d'art : projets communication visuelle	Catherine Lelièvre	7705
BEP	métiers d'art : tapissier d'ameublement	Karine Solis	7744
BEP	métiers d'art : verre-enseigne et signalétique	Myriam Filoni	7750
BEP	métiers de la mode	Karine Solis	7744
BEP	métiers de la relation clients et usagers	Chérifa Tarfa	7140
BEP	métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	Myriam Filoni	7750
BEP	métiers des services administratifs	Nadine Cherfa	7748
BEP	métiers du cuir : maroquinerie	Karine Solis	7744
BEP	Métiers du gaz		
BEP	métiers du pressing et de la blanchisserie	Karine Solis	7744
BEP	modeleur maquettiste	Catherine Enikeff	7137
BEP	opérateur en appareillage orthopédique	Myriam Filoni	7750
BEP	optique lunetterie	Myriam Filoni	7750
BEP	photographe	Catherine Lelièvre	7705
BEP	plastiques et composites	Catherine Enikeff	7137
BEP	procédés de chimie eau papier cartons	Catherine Enikeff	7137
BEP	production mécanique	Catherine Enikeff	7137
BEP	réalisation d'ouvrages de métallerie du bâtiment	Pauline Caron	7116
BEP	réalisations du gros œuvre	David Trichet	7054
BEP	représentation informatisée de produits industriels	Chérifa Tarfa	7140
BEP	systèmes numériques	Catherine Enikeff	7137
BEP	technicien outilleur	Catherine Enikeff	7137
BEP	topographie		7054
BEP	travaux publics		7054

MC V	aide à domicile	Catherine Lelièvre	7705
MC V	boulangerie spécialisée	Valérie Miramont	7759
MC V	coiffage coupe couleur	Annick Houssat-Salle	7745
MC V	cuisinier en desserts de restaurant	Nicole Oulieu	7138
MC V	employé barman	Nicole Oulieu	7138
MC V	employé traiteur	Valérie Miramont	7759
MC V	joaillerie	Karine Solis	7744
MC V	maintenance des systèmes embarqués de l'automobile	Chantal Ramon	7679
MC V	maintenance des équipements thermiques individuels	Pauline Caron	7116
MC V	maintenance et contrôle des matériels	Chérifa Tarfa	7140
MC V	pâtisserie, glacerie, chocolaterie	Valérie Miramont	7759
MC V	plaquiste		7054
MCV	Réalisation de circuits oléo-hydrauliques et pneumatiques	Chérifa Tarfa	7140
MC V	sommellerie	Valérie Miramont	7759
MC V	zinguerie	Didier Puechberty	7811

## Pièces à fournir

*(Documents à télécharger à partir du site de l'académie de Toulouse :*

*[www.ac-toulouse.fr](http://www.ac-toulouse.fr) – rubrique « examens et concours » -« examens de l'enseignement professionnels » « CAP, BEP, Mention Complémentaire de Niveau V)*

### **a) Pièces communes à tous les candidats**

- confirmation d'inscription (modifiée le cas échéant) datée et signée,
- document « acceptation des conditions d'inscription à l'examen » daté et signé,
- certificat de participation à la journée défense et citoyenneté ou attestation de recensement (sauf cas particuliers - voir annexe 2),
- photocopie de la pièce d'identité (recto-verso) française ou étrangère ou titre de séjour,
- pour les candidats de nationalité étrangère, photocopie de la carte de séjour, du passeport en cours de validité ou autre pièce justifiant de l'identité,

### **b) candidats ayant déjà présenté cet examen :**

- photocopie du relevé de notes de la (ou des) session(s) précédente(s),

### **c) candidats handicapés :**

- pour les candidats ayant déjà bénéficié d'aménagements la session précédente : joindre une copie de la notification
- pour les candidats ayant déposé une nouvelle demande : joindre la copie de la demande d'aménagement d'épreuves

### **d) autres :**

- photocopie du diplôme permettant d'obtenir certaines dispenses,
- photocopie du relevé de notes du diplôme obtenu pour la dispense de Langue vivante,
- document : « Demande de report de notes, ou refus de conservation de bénéfice ou dispense » le cas échéant,
- photocopie de la décision de validation des acquis de l'expérience,
- certificat de scolarité pour les candidats mineurs inscrits au CNED,
- fiche éducation physique et sportive pour les candidats présentant cette épreuve.
- pour la Mention complémentaire : copie du diplôme de niveau V en rapport avec la finalité de la MC présentée ou décision de positionnement

### **e) cas particuliers :**

Pour les examens listés ci- après : l'attestation de formation prévue par la recommandation **R408** de la caisse nationale d'assurance maladie et des travailleurs salariés relative, en tout ou partie, au montage, à l'utilisation et au démontage des échafaudages de pied (B.O. 46 du 13 décembre 2012) :

- BEP : « aménagement finition », « constructeur bois », « réalisation du gros œuvre », « réalisation d'ouvrage du bâtiment en aluminium », « verre et matériaux de synthèse », « réalisation d'ouvrages de métallerie du bâtiment », et travaux publics.
- CAP : « menuisier aluminium verre », « menuisier installateur », « charpentier bois », « constructeur bois », « construction en béton armé du bâtiment », « constructeur en ouvrages d'art », « couvreur », « maçon », « peintre applicateur de revêtement », « serrurier- métallier », « tailleur de pierre » et « marbrier du bâtiment et de la décoration ».
- MC : « zinguerie »

<p><b>APPLICATION DE LA LOI PORTANT REFORME DU SERVICE NATIONAL</b>  <b>POUR LES CANDIDATS A UN EXAMEN OU UN CONCOURS</b>          (loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 et consignes ministérielles du 9 novembre 2016)</p>
---

**Justificatif à produire par les candidats aux examens et concours selon leur date de naissance et leur âge :**

	Né(e) avant le 16/11/1993	Né(e) dans la période du 16/11/1993 au 16/11/2002	Né(e) après le 16/11/2002
<b>Filles et garçons de nationalité française*</b>	+ de 25 ans	de 16 à 25 ans	- de 16 ans
	<i>Rien à fournir</i>	<b>Certificat de participation Journée Défense Citoyenne (JDC) Ou attestation de recensement</b>	<i>Rien à fournir</i>

\* Ne sont donc pas concernés les jeunes de nationalité étrangère ou en cours de naturalisation ; par contre, ceux ayant la double nationalité sont soumis à cette obligation.

Cas particuliers :

- Les candidats qui pour des raisons médicales sont exemptés de la JDC devront fournir une attestation individuelle d'exemption,
- Les candidats de 16 à 25 ans qui n'ont pas encore accompli la JDC peuvent également obtenir une attestation les plaçant provisoirement en règle,
- Les candidats ayant perdu une de ces attestations pourront obtenir un seul duplicata.

Ces trois derniers documents peuvent être demandés en ligne sur le site "[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)" rubrique "papiers-citoyenneté" puis "Recensement, JDC et service national" puis cliquer sur le lien "Centre du service national" pour avoir les coordonnées de celui de Toulouse.

**Modalités pratiques de recueil et de prise en compte des justificatifs**

Les justificatifs sont à joindre au dossier d'inscription.

La situation du candidat vis à vis du service national doit être **appréciée à la date de clôture de l'inscription à l'examen** pour déterminer quel justificatif le candidat doit produire pour être en règle.